

Rapport du Président

Commission Permanente du
jeudi 13 décembre 2012

Service instructeur
Service Habitat et Solidarités Territoriales

N° CP-2012-13-10-2

Service consulté

AIDE A LA REHABILITATION THERMIQUE DANS LE PARC LOCATIF PUBLIC

Résumé : Dans le cadre de la politique départementale d'aide à la réhabilitation thermique du parc locatif public, 2 opérations sont éligibles à une subvention départementale pour un montant total de 54 000 €, l'une menée par Habitats de Haute-Alsace à Issenheim et l'autre, par Colmar Habitat à Colmar.

L'un des axes majeurs de la politique départementale de l'habitat est la lutte contre la précarité dans le logement, et plus particulièrement la lutte contre la précarité énergétique. A cet effet, le Département a décidé de soutenir les bailleurs sociaux dans leur démarche de réhabilitation dans le but d'améliorer la performance énergétique de leur parc existant afin de diminuer le montant des charges locatives liées à l'énergie, ceci dans un contexte de baisse de revenus et de situation économique difficile pour les ménages haut-rhinois.

Ainsi, l'aide financière du Département en faveur du parc locatif public s'élève à 3 000 € au logement limitée à un nombre de logements subventionnables qui varie en fonction de la taille de l'opération, selon les critères retenus par l'Assemblée Départementale.

A ce titre, il est proposé au présent rapport les opérations suivantes :

- Réhabilitation thermique de 12 logements à Issenheim – 8 et 10 rue de Rouffach, appartenant à Habitats de Haute Alsace pour un montant de subvention de **36 000 €**, soit 3 000€ x 12 logements subventionnables.
- Réhabilitation thermique de 6 logements à Colmar, 9 rue du Weibelambach, appartenant à Colmar Habitat pour un montant de subvention de **18 000 €**, soit 3 000€ x 6 logements subventionnables.

Je vous prie de bien vouloir délibérer et :

- Approuver l'aide à la réhabilitation thermique pour un montant de 36 000 € qui serait à prélever sur le programme H221 - chapitre 204 – fonction 72 - nature 204162 en faveur de Habitats de Haute-Alsace,

- Approuver l'aide à la réhabilitation thermique pour un montant de 18 000 € qui serait à prélever sur le programme H221 - chapitre 204 – fonction 72 - nature 20422 en faveur de Colmar Habitat.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke that extends to the right.

Charles BUTTNER

Service Habitat et Solidarités Territoriales

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DÉCEMBRE
2012

**Réhabilitation thermique
PROGRAMME 2012**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
RTH00012	COLMAR HABITAT HLM 6 logements - 9 rue du Weibelambach - Colmar	18 000,00	forfait	18 000,00
RTH00011	HABITATS DE HAUTE-ALSACE 12 logements - 8-10 rue de Rouffach - Issenheim	36 000,00	forfait	36 000,00
			Total	54 000,00